

Procès-verbal

Bureau Directeur du 9 décembre 2014

Présents : BETTENFELD Jacques, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, MYARO Nodjialem, VILLEPREUX Brigitte.

Excusés : BERNAT-SALLES Philippe, FEUILLAN Jean-Pierre.

Assistent : PECQUEUX-ROLLAND Véronique, SCARSI Claude, GARCIA François, SEREX Francis, BANA Philippe, PRADIER Grégory, MANTEL Cécile.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël, la séance est ouverte à 18 h depuis le siège de la FFHB à Gentilly. La réunion se tient sous la forme de conférence téléphonique.

Les membres du Bureau directeur débattent des conditions de professionnalisation de l'arbitrage et confirment les principes directeurs consistant à poursuivre la formation de nos arbitres vers le très haut niveau (secteur professionnel et international) et assurer le renouvellement de notre filière arbitrale.

Dans ces conditions, le Bureau directeur se positionne :

- En faveur de la mise en œuvre de la professionnalisation sur un nombre limité d'arbitres et à destination principalement, voire exclusivement, du secteur professionnel masculin,
- En faveur d'un recrutement, en parallèle, pour le 1^{er} janvier 2016 d'un cadre salarié de la FFHB qui aurait vocation à manager les arbitres professionnels et assurer des missions complémentaires à définir.

Afin d'affiner les réflexions, le Bureau fédéral confie à Jacques BETTENFELD le soin de conduire, pour la fin d'année 2014, l'étude approfondie des statuts juridiques qui pourraient être proposés aux arbitres (travailleur indépendant, salarié sous CDD d'usage ou autres).

Compte tenu de l'insécurité juridique liée à certains de ces statuts, une estimation du risque prudhommal sera calculée, en vue de provisions éventuelles ; la prise en compte de tels risques devant nécessairement peser conjointement sur la FFHB et la LNH.

En outre, une évaluation des montants des rémunérations sera établie en liaison avec les arbitres et le secteur professionnel masculin.

Le Bureau directeur considère que la charge indemnitaire des arbitres officiant dans le secteur professionnel masculin devra être supportée par le secteur professionnel lui-même.

La Fédération continuera d'assurer la formation initiale et continue, le suivi et la gestion des arbitres.

Le prochain rendez-vous sur l'avancement des travaux est fixé au Conseil d'administration fédéral des 9-10 janvier 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général